



United Cities and Local Governments  
Cités et Gouvernements Locaux Unis  
Ciudades y Gobiernos Locales Unidos



Fiche de divulgation Euromed n° 2009/1

## La coopération Europe-Méditerranée: état des lieux

L'actuel éventail de schémas de coopération entre l'Union européenne (UE) et les Pays partenaires méditerranéens (PPM) est le résultat d'une accumulation d'initiatives et stratégies des institutions communautaires envers cette région dès 1995. Les «couches» de coopération qui se sont superposées au fur et à mesure des années comprennent :

- 1) Le Partenariat euro-méditerranéen (depuis 1995), connu sous le nom de Processus de Barcelone;
- 2) La Politique européenne de voisinage depuis 2005;
- 3) L'Union pour la Méditerranée (depuis juillet 2008);
- 4) Le Statut avancé, accordé au Maroc en octobre 2008 et qui pourrait s'étendre à d'autres pays.

Cette fiche a pour objet de donner une vue d'ensemble de ces schémas de coopération et d'intégration et de sa situation actuelle. Les pages 4-5 présentent sous forme de tableau comparatif les priorités respectives de ces schémas de coopération dans leurs principaux domaines d'action, en grande partie superposés. Ils se réfèrent à la coopération entre l'Union Européenne d'une part et le Maroc, l'Algérie, la Tunisie, l'Égypte, l'Autorité palestinienne, Israël, la Jordanie, le Liban et la Syrie, de l'autre. La Libye, pour l'instant, est (auto-) exclue de la coopération euro-méditerranéenne. La Turquie bénéficie, depuis 1999, de la Stratégie de préadhésion.

### Le Partenariat euro-méditerranéen

En novembre 1995, la Conférence euro-méditerranéenne de Barcelone a réuni les Ministres des affaires étrangères des 15 pays alors membres de l'UE et ceux de 12 PPM (Algérie, Égypte, Israël, Jordanie, Liban, Maroc, Syrie, Tunisie, Autorité palestinienne, Turquie, devenue candidate à l'adhésion en 2004, Chypre et Malte, devenus États membres en 2004). La Déclaration de Barcelone<sup>1</sup> qu'ils ont approuvé (un document politique et non un instrument juridique) a fondé le Partenariat euro-méditerranéen (PEM). Son objectif général consiste à «faire du bassin méditerranéen une zone de dialogue, d'échanges et de coopération qui garantisse la paix, la stabilité et la prospérité», ce qui «exige le renforcement de la démocratie et le respect des droits de l'homme, un développement économique et social durable et équilibré, la lutte contre la pauvreté et la promotion d'une meilleure compréhension entre les cultures, autant d'éléments essentiels du partenariat».

Le PEM a un caractère global, comprenant :

- la création d'un espace commun de paix et de stabilité par le renforcement du dialogue politique et de sécurité (volet politique);



- la mise en place d'un partenariat économique et financier et l'instauration progressive d'une zone de libre-échange pour 2010 (volet économique);
- le rapprochement entre les peuples et les échanges entre les sociétés civiles (volet social, culturel et humain).

Un volet justice et affaires intérieures est venu s'ajouter à partir de 2005.

Le suivi du Partenariat au niveau multilatéral est assuré par des réunions périodiques des Ministres des Affaires étrangères (environ une tous les 18 mois) et par un "Comité euro-méditerranéen du Processus de Barcelone" de hauts fonctionnaires (avec, en principe, des réunions mensuelles). Des réunions ministérielles sectorielles ont également lieu: à l'issue de ces réunions, des conclusions, comprenant un résumé des débats, certaines déclarations politiques d'ordre général ainsi que les objectifs des actions à entreprendre à l'avenir dans les domaines respectifs, sont approuvées par les ministres. Ces conclusions sont essentiellement un instrument de dialogue politique et sur les politiques<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> <http://www.medeia.be/index.html?doc=261>.

<sup>2</sup> Pour une liste de ces conférences ministérielles, voir [http://ec.europa.eu/external\\_relations/euromed/conf/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/conf/index_fr.htm).

Les instruments juridiques mettant en œuvre le PEM sont les Accords d'Association (AA) bilatéraux entre l'UE et chacun des PPM entrés en vigueur entre 1998 (pour la Tunisie) et 2005 (pour l'Algérie). La Syrie n'a pas encore signé son AA. Les AA<sup>3</sup> prévoient qu'un Conseil d'Association bilatéral se réunisse annuellement au niveau des ministres pour évaluer les progrès et définir les priorités politiques de la coopération.

Le noyau dur du PEM est la création d'une Zone de Libre Échange Euro-méditerranéen, pour laquelle la date de 2010 a été retenue. Pour y parvenir, les AA prévoient la création de zones de libre échange (ZLE) bilatérales pour les produits industriels (avec également une libéralisation progressive et négociée des échanges agricoles) entre l'UE et chaque PPM avec une période transitoire de 12 ans pour le démantèlement complet des tarifs douaniers réciproques sur ces produits.

Pour soutenir la mise à niveau des PPM et atténuer les effets négatifs à court terme des ZLE, les programmes MEDA ont octroyé une assistance financière d'accompagnement (4,6 milliards d'euros engagés pour la période 2000-2006, soit à peu près 3,5 euros par habitant et par an en moyenne<sup>4</sup>). Une petite partie des Fonds MEDA finance aussi des programmes régionaux (cf. Fiche de divulgation Euromed n° 2)<sup>5</sup>. De plus, la Facilité euro-méditerranéenne d'investissement et de partenariat (FEMIP)<sup>6</sup> créée en 2002 auprès de la Banque européenne d'investissement octroie des prêts destinés aux PPM, tant pour un soutien direct au secteur privé que pour des projets d'infrastructures. Depuis 2004, elle a alloué des crédits pour une valeur de 6.7 milliards d'euros aux PPM. Elle dispose d'une enveloppe de 7.6 milliards d'euros pour 2009-2013.

Depuis 2004, une série de nouvelles institutions euro-méditerranéennes ont été créées telles que l'Assemblée parlementaire euro-méditerranéenne (2004), la Fondation Anna Lindh pour le dialogue entre les cultures (2005) et l'Université euro-méditerranéenne (2008), qui devraient bientôt être suivies par la création de l'Assemblée régionale et locale euro-méditerranéenne (ARLEM, cf. Fiche de divulgation Euromed n° 3).

Le Programme de travail quinquennal<sup>7</sup> adopté en novembre 2005 lors du premier Sommet euro-méditerranéen des Chefs d'État et de Gouvernement de

Barcelone a défini une série d'objectifs généraux et spécifiques relatifs à chacun des quatre chapitres de la coopération euro-méditerranéenne. L'absence des collectivités locales dans ce Programme était manifeste.

## Programme de travail 2009

Dans la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des Affaires étrangères<sup>8</sup> de Marseille, ces derniers se sont accordés sur le principe d'approuver un Programme de Travail biennuel dans chaque Sommet biennuel et ont établi le Programme pour 2009 avec une liste indicative de réunions ministérielles<sup>9</sup>. A cause du blocage politique du Partenariat depuis 2008 seulement quatre de ces réunions ministérielles ont pu se tenir finalement (eau, emploi, développement durable et économie et finances).

Une nouvelle tendance a récemment émergé des réunions ministérielles, à savoir, l'articulation par des programmes de travail, plans d'action ou même des stratégies euro-méditerranéennes d'un ensemble d'actions conçus pour atteindre des objectifs sectoriels:

- Dans le secteur du transport, un Plan d'action régional du transport (PART) pour la Méditerranée;
- Un Plan d'action prioritaire pour 2008-2013 pour le secteur de l'énergie (Chypre, décembre 2007);
- Un programme de travail sur le tourisme à être présenté à la prochaine Conférence ministérielle en 2010 (Fès, 2 et 3 avril 2008);
- Un processus pour l'élaboration sur deux ans d'une nouvelle Stratégie euro-méditerranéenne de la culture (Athènes, 29-30 mai 2008);
- Une stratégie maritime méditerranéenne dont le développement est prévu à la Déclaration de Marseille;
- Un Cadre d'actions pour l'intégration d'une véritable dimension sociale dans le PEM (Marrakech, 8-9 novembre 2008);
- Une Stratégie à long terme de l'eau en Méditerranée en cours de définition (Jordanie, décembre 2008).

La Déclaration de Marseille a prévu également un nouveau domaine de coopération sur le **Développement urbain**, avec la participation des autorités locales et régionales pour définir un calendrier adéquat.

<sup>8</sup> Déclaration finale, Marseille, 3-4 novembre 2008, [http://ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103\\_ministerielle\\_Euromed/Declaration\\_finale\\_Union\\_mediterranee\\_FR.pdf](http://ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103_ministerielle_Euromed/Declaration_finale_Union_mediterranee_FR.pdf)

<sup>9</sup> 3<sup>ème</sup> sur l'eau; 1<sup>ère</sup> sur projets de développement durable; 6<sup>ème</sup> sur les transports et le développement urbain; 2<sup>ème</sup> sur l'enseignement supérieur et la recherche scientifique; 6<sup>ème</sup> sur l'énergie; 4<sup>ème</sup> sur l'environnement; 2<sup>ème</sup> sur le renforcement du rôle des femmes dans la société; 9<sup>ème</sup> de la FEMIP; 5<sup>ème</sup> ECOFIN; 8<sup>ème</sup> de Commerce; 1<sup>ère</sup> sur la sécurité alimentaire, l'agriculture et le développement rural; 1<sup>ère</sup> sur la justice, la liberté et la sécurité; 11<sup>ème</sup> des affaires étrangères; 1<sup>ère</sup> sur le développement humain.

<sup>3</sup> Disponibles sur

[http://ec.europa.eu/external\\_relations/euromed/docs/index\\_en.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/docs/index_en.htm).

<sup>4</sup> Voir chiffres à [http://ec.europa.eu/external\\_relations/euromed/docs/meda\\_figures\\_en.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/docs/meda_figures_en.pdf).

<sup>5</sup> Pour une description de tous les projets régionaux, voir EuropeAid (2008), cf. Bibliographie.

<sup>6</sup> <http://www.eib.org/projects/regions/med/index.htm>.

<sup>7</sup> [www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms\\_Data/docs/pressData/en/er/87165.pdf](http://www.consilium.europa.eu/ueDocs/cms_Data/docs/pressData/en/er/87165.pdf).

## L'Union pour la Méditerranée

Après une initiative personnelle du Président français, Nicolas Sarkozy, et neuf mois d'intenses débats internes dans l'UE, l'Union pour la Méditerranée (UpM) a été lancée en juillet 2008 au Sommet de Paris avec l'adhésion de nouveaux partenaires méditerranéens, l'établissement d'une nouvelle structure institutionnelle (Co-présidence, Secrétariat, Comité permanent conjoint), et la définition de six projets régionaux concrets. Les documents fondateurs de l'UpM sont la Déclaration du Sommet euro-méditerranéen des Chefs d'États et de Gouvernements qui s'est tenu le 13 juillet 2008 à Paris, la « Déclaration de Paris »<sup>10</sup> et la Déclaration de la Conférence euro-méditerranéenne des ministres des affaires étrangères de Marseille<sup>11</sup>.

L'UpM regroupe 43 États européens et méditerranéens, les institutions de l'UE et un certain nombre d'organisations régionales. La Bosnie-Herzégovine, la Croatie, Monaco et le Monténégro, qui ont accepté l'*acquis* du Processus de Barcelone, ont été accueillis à cette occasion en tant que nouveaux partenaires<sup>12</sup>. Elle « sera bâtie sur l'*acquis* de Barcelone et renforcera les réalisations du Partenariat euro-méditerranéen ».

### Institutionnalisation

Lors de la Conférence ministérielle de Marseille, une nouvelle structure institutionnelle a été adoptée pour l'ensemble du Partenariat.

Elle comprend :

- Un système de **Sommets bisannuels des Chefs d'États et de Gouvernement**. Le prochain aura lieu sous la présidence espagnole de l'UE en juin 2010.
- Un **système de coprésidence** pour tous les sommets, à toutes les réunions ministérielles et aux réunions des hauts fonctionnaires. Pour la période



2008-2010, la présidence, coté des PPM a été confiée à l'Égypte. La présidence coté UE a été assumée par la France de juillet à décembre 2008, et conjointement par les Présidences tchèque et la française (janvier-juillet 2009) et par la Présidence suédoise et la française (juillet-décembre 2009).

- Un **Comité renforcé de hauts fonctionnaires**. Il a pour mission de traiter tous les aspects de l'initiative, de préparer les réunions

ministérielles et de leur soumettre des propositions de projets ainsi que le programme de travail annuel.

- Un **Comité permanent conjoint** basé à Bruxelles, qui apportera son concours aux réunions des hauts fonctionnaires et à leur préparation. Il en assurera le suivi adéquat ; il pourra servir également de mécanisme de réaction rapide en cas de nécessité.

- Un **Secrétariat** dont les fonctions se limiteront en principe à l'identification et au suivi des projets de l'UpM, à la promotion de nouveaux projets et à la recherche de fonds et de partenaires pour leur mise en œuvre. Cette institution nouvellement créée est la seule dont l'action ne s'étend pas à l'ensemble du PEM, mais semble être limitée aux projets de l'UpM uniquement. La Commission européenne continuera pour sa part à gérer les programmes régionaux du PEM comme elle l'a fait jusqu'à présent. Le Secrétariat aura une personnalité juridique distincte et un statut autonome et son mandat sera de nature technique et suivra les recommandations des hauts fonctionnaires, mais il sera composé de fonctionnaires détachés par les États participant au processus. Aux termes de la Déclaration de Marseille, le Secrétariat disposera d'un Secrétaire général et de six secrétaires généraux adjoints. Son siège se situera à Barcelone et, conformément à la Déclaration de Marseille, il aurait dû commencer à fonctionner en mai 2009 sur la base de statuts que les hauts fonctionnaires auraient dû adopter à la fin février 2009. Cependant, le blocage politique auquel le PEM est confronté a retardé son établissement, et les détails concernant sa composition, son fonctionnement et son mandat n'ont toujours pas été fixés de façon définitive par les pays partenaires.

<sup>10</sup> [www.ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/07/0713\\_declaration\\_de\\_paris/Declaration\\_du\\_sommet\\_de\\_Paris\\_pour\\_la\\_Mediterranee-FR.pdf](http://www.ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/07/0713_declaration_de_paris/Declaration_du_sommet_de_Paris_pour_la_Mediterranee-FR.pdf).

<sup>11</sup> [http://ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103\\_minis-terielle\\_Euromed/Declaration\\_finale\\_Union\\_mediterranee\\_FR.pdf](http://ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103_minis-terielle_Euromed/Declaration_finale_Union_mediterranee_FR.pdf).

<sup>12</sup> En plus des 27 pays de l'UE, les 9 partenaires mentionnés dans l'introduction et la Turquie, la Mauritanie et l'Albanie ont été acceptés comme nouveaux membres du PEM en novembre 2007.

<b>Priorités du PEM</b> Programme de travail quinquennal Conférence de Barcelone 2005*	<b>Priorités de la PEV</b> Communication de la CE de 2006 sur le « renforcement de la PEV»**	<b>Priorités de l'UpM</b> Déclaration de Marseille, novembre 2008***
<b>Partenariat politique et sécuritaire</b>	<b>Renforcer la coopération politique</b>	<b>Dialogue politique et sécuritaire</b>
Élargir le pluralisme politique et la participation des citoyens	Rôle plus actif de l'UE aux efforts de résolution multilatérale des conflits, y compris, si nécessaire, sa participation aux missions de paix civiles et militaires	Processus de paix au Moyen-Orient (révision régulière de la situation politique au Moyen-Orient)
Permettre aux citoyens de participer à la prise de décision au niveau local	Possibilité offerte à tous les partenaires de la PEV de s'aligner sur les déclarations de la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD)	Terrorisme (mise en place d'un Code de conduite pour faire face au terrorisme)
Accroître la participation des femmes à la prise des décisions	Coopération parlementaire intensifiée	Approfondissement du dialogue sur la Politique européenne de sécurité et de défense (PESD) et la gestion des crises
Garantir la liberté d'expression et d'association	Renforcement de la présence diplomatique de l'UE dans tous les pays partenaires de la PEV	Démocratie et pluralisme politique (consolider la démocratie et le pluralisme politique par l'élargissement de la participation dans la vie politique et le respect des droits humains et des libertés fondamentales)
Promouvoir le rôle de la société civile	<b>Renforcer la coopération régionale</b>	Approfondir le dialogue régional sur la coopération conjointe, les meilleures pratiques et l'échange d'expériences relative aux élections
Permettre le développement et la mise en application de Chartes et de Conventions régionales de l'ONU	Coopération renforcée avec les "voisins de nos voisins"; Par exemple, en matière d'énergie, de transport, de lutte contre l'immigration illégale	Jeter les bases d'un programme à long terme, le Programme Euromed pour la prévention, la préparation et la réparation des désastres naturels ou de ceux causés par l'homme - PPRD (2008-2011)
<b>Développement et réformes économiques durables</b>	<b>Consolider la composante économique et commerciale</b>	<b>Partenariat économique et financier</b>
Créer davantage d'opportunités d'emplois pour un plus grand nombre de jeunes de la région	Envisager la ZLE (Zone de libre-échange) dans une perspective profonde et vaste	Énergie
Améliorer le climat entrepreneurial, particulièrement chez les PME	Soutien renforcé aux réformes et aux efforts destinés à améliorer l'environnement réglementaire économique et commercial et le climat d'investissement	Transport
Réduire le taux de pauvreté régionale	Intégration et coopération économique renforcées dans les secteurs-clés	Agriculture
Réduire les différences en termes de prospérité et augmenter les taux de croissance du PIB		Développement urbain
Augmenter la coopération régionale Nord-Sud et Sud-Sud	<b>Renforcer la coopération économique</b>	Eau
Augmenter le taux d'emploi des femmes des pays partenaires	Maximiser l'impact et l'effet des ressources rares	Environnement
	Facilité de gouvernance	Société de l'information
	Facilité d'investissements pour les pays voisins	Tourisme
	Coordination améliorée entre les États Membres et assistance de la CE	Zone euro-méditerranéenne de libre-échange
		Dialogue économique
	<b>Créer une dimension thématique de la PEV</b>	Coopération industrielle
	Considérer des accords multilatéraux supplémentaires en matière d'énergie et de transport	Travail continu sur la coopération statistique
	Travailler à l'élargissement des réseaux de transport et d'énergie de l'UE vers les pays voisins, ainsi qu'à l'interopérabilité	<b>Sécurité maritime</b>
	Participation des pays voisins à des organismes et programmes communautaires	

Échanges éducatifs et socioculturels	Promouvoir les échanges entre les personnes	Coopération sociale, humaine et culturelle
Réduire de moitié le nombre d'adultes et d'enfants analphabètes des deux sexes	Échanges éducatifs et culturels, entre jeunes, et échanges en matière de recherche	Développer une véritable dimension sociale
Promouvoir l'égalité d'accès à une éducation de qualité	Plus de participation à la PEV de la part de la société civile	Santé
Réduire les disparités en termes de niveau d'éducation entre les pays méditerranéens	Échanges entre les administrations régionales et locales	Développement humain
Améliorer l'emploi des personnes ayant suivi des études universitaires au moyen d'études supérieures de haute qualité	Former les " régulateurs " de l'avenir	Vers une zone euro-méditerranéenne d'études supérieures et de la recherche
Augmenter la connaissance et l'entente entre les différentes cultures et civilisations	Contacts entre entreprises	Promouvoir le dialogue entre les cultures, la diversité culturelle
	Activités favorisant la visibilité et l'information	Consolider le rôle de la femme dans la société
		EuroMed Youth
Immigration, intégration sociale, justice et sécurité	Faciliter la mobilité et gérer les migrations	Coopération avec la société civile et les acteurs locaux
Promouvoir les opportunités d'immigration légale	Faciliter l'obtention de visas en supprimant les obstacles pour voyager légalement	Renforcer la visibilité du Partenariat
Faciliter les flux de transfert d'argent	S'occuper de la réadmission et de la gestion effective et efficace des frontières	Justice et droit
S'occuper de la "fuite des cerveaux"		Immigration
Réduire considérablement le niveau d'immigration illégale et le trafic des êtres humains		
Promouvoir la modernisation et l'efficacité de l'administration de justice		
Renforcer la coopération judiciaire		
Promouvoir la ratification/mise en application des conventions de l'ONU relatives au crime organisé		
Priorités du PEM	Priorités de la PEV	Priorités de l'UpM

\* Sommet euro-méditerranéen de Barcelone, novembre 2005. Programme de travail quinquennal,

<http://register.consilium.eu.int/pdf/fr/05/st00/st00002.fr05.pdf>

\*\* COM (2006)726 fin, Communication de la Commission relative au renforcement de la Politique européenne de voisinage, Bruxelles, 4 décembre 2006.

[http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com06\\_726\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/world/enp/pdf/com06_726_fr.pdf)

\*\*\* Déclaration finale, « Processus de Barcelone : Union pour la Méditerranée », Marseille, 3-4 novembre 2008,

[http://ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103\\_ministerielle\\_Euromed/Declaration\\_finale\\_Union\\_mediterranee\\_FR.pdf](http://ue2008.fr/webdav/site/PFUE/shared/import/1103_ministerielle_Euromed/Declaration_finale_Union_mediterranee_FR.pdf)

# L'Union pour la Méditerranée

## Projets

Les chefs d'État et de gouvernement ont considéré qu'il était crucial de traduire les objectifs fixés par la Déclaration de Barcelone de 1995 et par le Programme de travail de 2005, en des projets régionaux concrets. Les six premiers projets sélectionnés, à compléter dans des Sommets ultérieurs, sont les suivants:

- **Dépollution de la Méditerranée** (des régions côtières et des zones maritimes protégées, en particulier dans « le secteur de l'eau et des déchets »).
- **Autoroutes de la mer et terrestres** (connexion des ports, création d'autoroutes côtières et modernisation de la liaison ferroviaire « trans-Maghreb »).
- **Protection civile:** Programme commun sur la prévention des catastrophes et la réaction à celles-ci.
- **Énergies de substitution:** faisabilité, conception et création d'un Plan solaire méditerranéen.
- **Enseignement supérieur et recherche:** Université euro-méditerranéenne ayant son siège en Slovénie, avec la mission de mettre en place des programmes d'enseignement post-universitaires et de recherche.
- **Initiative méditerranéenne de développement des entreprises,** visant à aider les entités des PPM qui apportent un soutien aux PME.

Les projets de l'UpM n'ont, à ce jour, pas encore été mis en œuvre en raison du blocage politique et du manque d'engagements concrets en ce qui concerne leur financement, mais des réunions préparatoires se sont déjà tenues sur chacun d'entre eux. Tous les projets se trouvent en phase d'étude de pré-faisabilité (analyse des obstacles entravant leur mise en œuvre et des réglementations nécessaires) qui sera suivie par l'identification de projets pilotes. Seuls les projets de Protection civile (qui fait suite au Programme régional MEDA protection civile 2004-2008, axé sur l'assistance technique et le développement des capacités) et le

Projet de dépollution de la Méditerranée (suite de l'Initiative Horizon 2010 décidée par les ministres euro-méditerranéens de l'environnement en 2006) avancent vers leur phase opérationnelle.

Sur le plan financier, la situation n'est pas encore très claire, mais les premiers engagements commencent à se concrétiser, notamment pour les projets environnementaux (72 millions de la Commission européenne, 250 millions de l'Agence française de développement). La Banque mondiale a annoncé un engagement de 750 millions d'euros pour des projets dans le secteur de l'énergie solaire en Méditerranée.

## Blocage

Le conflit israélo-arabe a entraîné un blocage du PEM pendant la majeure partie de l'année dernière. Après le Sommet de Paris sur l'UpM, auquel la Ligue des États arabes participait en tant qu'observateur, la demande formulée par les PPM arabes d'octroyer à la Ligue arabe le statut d'observateur permanent pour toutes les réunions euro-méditerranéennes (et non seulement pour les sommets bisannuels) et l'opposition d'Israël à cet égard ont paralysé le fonctionnement du PEM durant plusieurs mois. Les réunions du Comité Euromed, les réunions des hauts fonctionnaires et les réunions ministérielles ont été annulées ou reportées. Après qu'un accord a été atteint, lors de la Conférence ministérielle de Marseille en novembre 2008, octroyant à la Ligue arabe le statut d'observateur permanent à toutes les réunions euro-méditerranéennes, la réaction des PPM arabes aux attaques israéliennes dans la Bande de Gaza a une nouvelle fois, et jusqu'à juillet 2009, bloqué le fonctionnement du PEM et la mise en œuvre des décisions relatives à l'Union pour la Méditerranée.

## La Politique européenne de voisinage

La Politique Européenne de Voisinage (PEV) a été développée à partir de 2003 par la Commission européenne dans le contexte de l'élargissement de l'UE dans le but d'éviter à la fois l'émergence de nouvelles lignes de division entre l'UE élargie et ses voisins (aussi bien que de renforcer la prospérité, la stabilité et la sécurité autant de l'UE que des pays voisins<sup>13</sup>).

A travers la PEV, l'UE propose à ses voisins une relation privilégiée, basée sur un engagement mutuel en faveur de valeurs communes (la démocratie et les droits de l'homme, la règle de droit, la bonne gouvernance, les principes d'économie de marché et

---

le Liban pour le sud et l'est de la Méditerranée et l'Ukraine, la Moldavie, la Géorgie, l'Azerbaïdjan, l'Arménie à l'Est de l'Europe. L'Algérie, la Syrie et la Lybie sont restées à l'écart de cette politique, quoiqu'ils bénéficient, comme la Russie, de l'IEVP. Belarus n'a pas non plus de Plan d'action.

---

<sup>13</sup> Les pays faisant partie de la PEV sont le Maroc, la Tunisie, l'Égypte, Israël, les Territoires occupés palestiniens, la Jordanie et

de développement durable). La philosophie de la PEV consiste à assurer aux pays voisins, en échange de progrès concrets dans l'internalisation de ces valeurs communes (par l'adoption de réformes légales, politiques, économiques et institutionnelles, intégrant l'«acquis communautaire», c'est-à-dire, l'ensemble de la législation communautaire), la perspective d'une intégration économique plus étroite avec l'UE, avec la participation au marché unique européen (en termes de libre circulation de marchandises, de capitaux et de services, mais pas de personnes) et éventuellement à des agences et programme européens.

La PEV est donc basée sur le modèle de l'élargissement (bien qu'excluant explicitement toute perspective effective d'adhésion), c'est-à-dire centré sur l'achèvement de résultats prédéfinis, à savoir pour les pays candidats l'accomplissement des critères de convergence de Copenhague et l'adoption pleine de «l'acquis communautaire», et pour les pays de la PEV l'achèvement des réformes accordées dans le cadre des Plans d'action. La PEV prévoit une approche graduelle, centrée sur des objectifs concrets et différenciée par pays, sur la base d'évaluations objectives des progrès réalisés périodiquement par la Commission. La PEV a entraîné des changements importants en termes de gestion financière en introduisant trois nouveaux instruments de planification propres à la méthodologie de préadhésion: les Rapports pays, les Plans d'action et les Rapports de progrès<sup>14</sup>.

Les principaux instruments pour la mise en œuvre de la PEV sont les Plans d'Action quadriennaux (dont la mise en œuvre bénéficie du soutien financier de l'Instrument européen de voisinage et de partenariat - IEVP). Ils établissent un certain nombre de priorités, objectifs et actions pour les accomplir (dans le cas du Maroc, par exemple, il y a 9 domaines prioritaires, 85 objectifs et 395 actions prévus)<sup>15</sup>. Elaborés d'après le programme standard de négociation pour l'accession des candidats à l'adhésion à l'UE comprenant 35 chapitres, les Plans d'Action incorporent à la coopération de l'UE avec les PPM voisins un ensemble de nouvelles questions telles que celles des droits humains et sociaux, des normes techniques et bien d'autres, ouvrant ainsi de nouvelles possibilités et perspectives pour cette coopération.

Depuis 2007, l'IEVP a remplacé les précédents programmes d'assistance géographiques de l'UE afin de financer les programmes régionaux et bilatéraux de coopération avec les pays voisins.<sup>16</sup> Sa dotation totale

<sup>14</sup> Ils sont tous disponibles en ligne à [http://ec.europa.eu/world/enp/documents\\_en.htm](http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm).

<sup>15</sup> Pour consulter les Plans d'action, [http://ec.europa.eu/world/enp/documents\\_en.htm#2](http://ec.europa.eu/world/enp/documents_en.htm#2).

<sup>16</sup> [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/how-does-enpi-work\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/overview/how-does-enpi-work_fr.htm).

pour la période 2007-2013 pour les 16 pays du voisinage plus la Russie est de 11.810 millions d'euros. Un 10% de cette quantité, 1,181 milliards, est réservé pour les programmes de coopération transfrontalière (voir Fiche de divulgation Euromed n° 2). L'accent principal de l'IEVP est porté sur les Programmes par Pays, traduits en termes opérationnels par les Plans d'action. Au cours de ces dernières années, la Commission européenne a eu de plus en plus recours à l'aide budgétaire directe (transferts financiers destinés à des secteurs concrets) qui a remplacé le financement par projets. L'aide budgétaire directe aux pays de la PEV/IEVP couvrirait en 2007 100 % de la coopération financière totale avec le Maroc et 88 % dans le cas de l'Égypte<sup>17</sup>.

<b>Dotations indicatives de l'IEVP pour la période 2007-2010</b>	
<b>Millions d'euros</b>	
<b>Programmes par Pays</b>	
Algérie	220
Autorité palestinienne	632
Égypte	558
Israël	8
Jordanie	265
Liban	187
Libye	8
Maroc	654
Syrie	130
Tunisie	300
<b>Total PPM</b>	<b>2 962</b>

La PEV est donc devenue le nouveau cadre de référence pour les relations bilatérales entre l'UE et les pays frontaliers de l'est de l'Europe et du sud de la Méditerranée. Ceci n'implique pas pour les pays méditerranéens l'abandon du cadre plus général du PEM, dans lequel s'inscrit la PEV, mais elle redéfinit plutôt ses priorités et ses modalités de fonctionnement. Le PEM devient le cadre de la coopération multilatérale au niveau régional alors que la PEV, elle, complémente et se présente comme le principal instrument de la coopération bilatérale. Les Accords euro-méditerranéens d'association restent le principal cadre contractuel de relations avec les pays méditerranéens mais de nouveaux accords de voisinage sont déjà envisagés avec les PPM les plus avancés (notamment le Maroc après l'octroi du Statut avancé et l'Israël).

La participation des collectivités locales à la PEV se limite notamment au programme régional CIUDAD et aux Programmes de coopération transfrontalière (voir Fiche de divulgation Euromed n° 2).

<sup>17</sup> Voir la brochure "Aide budgétaire : la manière efficace de financer le développement?", [http://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/europeaid/documents/budgetsupport08\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/infopoint/publications/europeaid/documents/budgetsupport08_fr.pdf)

## Le Statut avancé UE-Maroc

En octobre 2008, l'UE a accordé au Maroc un statut avancé (cf. le Document conjoint<sup>18</sup>) avec pour objectifs "un raffermissement de la coopération politique [...], une intégration progressive du Maroc au Marché Intérieur de l'UE avec notamment un soutien financier approprié et en phase avec l'ampleur et le caractère ambitieux de cette nouvelle évolution. Le Statut Avancé a également pour vocation une plus grande implication des entités territoriales, des acteurs économiques et des partenaires sociaux des deux parties dans l'objectif de promouvoir les synergies entre ces intervenants et de concrétiser l'appropriation commune de ce partenariat ». « Les actions retenues [dans le document conjoint] forment une feuille de route [...] pour le développement des relations bilatérales UE-Maroc vers un Statut Avancé ». À ce jour, son contenu concret et surtout son application restent donc à négocier et sa valeur ajoutée par rapport à la PEV reste à démontrer en termes opérationnels.

Dans le cadre de la dimension humaine du Statut avancé, le document conjoint prévoit «le rapprochement entre les représentants des autorités régionales et locales marocaines et leurs homologues européens qui permettra de conforter la dynamique de la coopération transfrontalière et transrégionale promue dans le cadre de la PEV étant entendu qu'elle devrait respecter les mêmes principes que la coopération transfrontalière au titre de l'IEVP. Le Maroc ambitionne, à terme, de mettre en réseau les entités régionales marocaines avec le Comité des Régions (CdR).»

Le premier Sommet UE-Maroc dans le cadre du Statut avancé devra avoir lieu en mars 2010, sous la Présidence espagnole de l'UE. Une conférence des collectivités locales européennes et marocaines à la veille de ce Sommet est prévue.

Suite à l'accord avec le Maroc, des autres pays méditerranéens se sont empressés de demander l'établissement de relations spéciales avec l'UE. Malgré le retard causé par la Guerre de Gaza de décembre 2008, Israël semble être le pays le plus avancé dans ce processus, mais la Tunisie, la Jordanie et l'Égypte ont déjà demandé la création de groupes de travail bilatéraux pour réfléchir sur les modalités de ces relations.<sup>19</sup>

<sup>18</sup> [http://ec.europa.eu/external\\_relations/morocco/docs/document\\_conjoint\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/external_relations/morocco/docs/document_conjoint_fr.pdf).

<sup>19</sup> Voir les Conclusions du Conseil de l'UE du 8-9 décembre 2008 sur le « Renforcement des relations bilatérales de l'UE avec ses

## Bibliographie et documents de référence

- Le Partenariat euro-méditerranéen, site web officiel de la Commission européenne, [http://ec.europa.eu/external\\_relations/euromed/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/external_relations/euromed/index_fr.htm)
- Politique européenne de voisinage, site web officiel de la Commission européenne, [http://ec.europa.eu/world/enp/index\\_fr.htm](http://ec.europa.eu/world/enp/index_fr.htm)
- Euromed Info Center, un portail officiel d'information sur la coopération entre l'UE et les pays voisins du sud. <http://www.euromedinfo.eu/>.
- Erwan Lannon et Iván Martín (2009), *Rapport sur les progrès du Partenariat euro-méditerranéen*, IEMed, Barcelone. [http://www.mcrit.com/iemed/EMP2009/STATUS\\_FR\\_0907.doc](http://www.mcrit.com/iemed/EMP2009/STATUS_FR_0907.doc)
- EuropeAid (2008), « Partenariat euro-méditerranéen-Coopération régionale : panorama des programmes et projets », [http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/documents/infonotes\\_episouth\\_regional\\_cooperation\\_fr.pdf](http://ec.europa.eu/europeaid/where/neighbourhood/regional-cooperation/documents/infonotes_episouth_regional_cooperation_fr.pdf)
- *Med.2003-2009 Annuaire de la Méditerranée*. IEMed et Fundación CIDOB, Barcelone. <http://www.medyearbook.com/>
- Iván Martín (2005): « La politique européenne de voisinage et la coopération transfrontalière et interrégionale en Méditerranée occidentale », document de discussion, Fundación Tres Culturas, Séville, [www.eco.uc3m.es/immartin/DOCUMENTEDISCUSIONFRrevise.doc](http://www.eco.uc3m.es/immartin/DOCUMENTEDISCUSIONFRrevise.doc).
- Iván Martín (2009) : "EU-Morocco Relations: How Advanced is the 'Advanced Status'?", dans *Mediterranean Politics*, Vol. 14.2, pp. 239-245, Routledge.
- Programme de Bassin Maritime Méditerranée, [http://www.commedcglu.org/IMG/pdf/Programme\\_FR.pdf](http://www.commedcglu.org/IMG/pdf/Programme_FR.pdf)

**Commission Méditerranée de Cités et  
Gouvernements Locaux Unis - Septembre 2009  
Auteur: Iván Martín**

partenaires méditerranéens » ([www.ambafranceil.org/spip.php?article6169](http://www.ambafranceil.org/spip.php?article6169)). Pour une analyse comparée du Statut avancé, voir Iván Martín (2009).